



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** vous est donné que le conseil municipal du Village de Val-David a adopté à sa séance extraordinaire tenue le 24 mars 2020, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 729-2020-1 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2020 »**

Ce règlement abroge certaines dispositions du règlement de taxation 729-2020, soit le taux d'intérêt et les pénalités sur les comptes de taxes impayés, afin de contribuer à l'allègement fiscal des citoyens dans le contexte de la crise de la COVID-19.

Une copie de ce règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

**DONNÉ À** Val-David, ce 25 mars 2020.

(signé Sophie Charpentier)

---

Sophie Charpentier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière